

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1366

présenté par

Mme Bergé, rapporteure et Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 20

Au début de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« Toutefois »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel